**Procès-verbal du Conseil Municipal de Cornille du 28 janvier 2015**

Le Conseil Municipal de Cornille,

S’est réuni à la mairie, sous la présidence de Stéphane DOBBELS, Maire,

Nombre de conseillers en activité : 15

Présents : 14

Excusée : Stéphanie MARTY-BOUY

Absente non excusée : Corinne LAGRANGE (arrivée à 20 h 40)

Votants : 14

Présents : Stéphane DOBBELS, Gilbert JEGOU, Gilles CHERON, Stéphanie LABROUSSE, Erwan LE ROUX, Marina SEGAFREDO, Frédéric CARAVACA, Jean-Louis CONDAMINAS, Christian CHABOT, Valérie ROLDELBOS, Didier BORDE, Maurice GERBOU, Corinne LAGRANGE

Secrétaire de Séance : Marina SEGAFREDO

ORDRE DU JOUR :

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 17/12/2014

Lecture est faite du procès-verbal.

N’ayant soulevé aucune observation, le procès-verbal est approuvé pour 13 votants

2/ PLU : arrêt du projet d’Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Monsieur le Maire indique à l’Assemblée qu’avant arrêt projet, un débat sur le contenu est nécessaire.

Il rappelle que lors de la réunion du 24/11/2014 avec le cabinet URBAM, différents points ont été abordés, puis travaillés au sein de la commission, afin de finaliser le PADD et le zonage correspondant.

Monsieur le Maire indique que par rapport au projet initial présenté par l’ancienne municipalité, certaines modifications ont été effectuées, tout en respectant la réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire informe qu’en l’absence de PLU pour la commune, c’est Monsieur le Préfet qui prendra les décisions en matière d’urbanisme sans que quiconque ne puisse contester, d’où l’intérêt pour la commune de CORNILLE de se doter d’un PLU.

Monsieur le Maire rappelle le planning et indique que la validation du PLU devrait se faire en fin d’année 2015,

Une fois le projet arrêté, deux mois sont nécessaires avant de saisir les différentes personnes publiques associées.

Ces services disposent alors de 3 mois pour faire leurs observations et statuer, soit au plus tard fin juin 2015. Au-delà de ce délai, il y aura accord tacite.

Durant cette période, le projet sera présenté en réunion publique, qui devrait se tenir dans le courant du mois d’avril.

Une fois passé les vacances d’été, nous pourrons lancer l’enquête publique, qui aura lieu entre septembre et novembre 2015.

Ainsi, fin novembre 2015, le projet pourrait être validé à l’issue du Conseil Municipal.

3/ Point sur la réunion de la Commission bâtiments (informations)

Gilles CHERON informe l’assemblée des différents points et travaux qu’il y aurait lieu de prévoir sur la commune :

* Local technique des agents municipaux : sanitaires et coins repas
* Restaurant « Chez Léa » : accès handicapés
* Mairie : point d’eau chaude
* Garderie : toilettes aux normes handicapés et accès handicapés
* Mairie et école : nettoyage des couvertures
* Prévoir une plate-forme de branchage (collecte des déchets végétaux)

Suite à la visite de la commission hygiène et sécurité, il y a lieu de changer des prises et refaire la peinture de la cantine. Les travaux pourraient avoir lieu durant les vacances de Pâques.

4/ Dotation d’Équipement des territoires ruraux : travauxde l’église

Monsieur le Maire informe l’assemblée de la nécessité de déposer un dossier afin d’obtenir les subventions nécessaires à la réfection de la toiture et du chœur de l’église à hauteur de 30 % de la dépense hors taxe.

Le dossier sera déposé le 29/01/2015 auprès des services de la Préfecture.

Monsieur le Maire indique à l’assemblée que deux subventions ont d’ores et déjà été accordées :

* Aide du Conseil Général, dans le cadre des Contrats d’Objectifs à hauteur de 21.552,00 Euros
* Une aide de Monsieur le Sénateur Claude BERIT-DEBAT, au titre de la réserve parlementaire : 5.000,00 Euros

Il propose à l’Assemblée le plan de financement suivant, pour les travaux de l’église :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **DEPENSES** | **RECETTES** | **%** |
| DEPENSES  Réhabilitation de la couverture et du chœur | 86.208,68 |  |  |
| RECETTES  Enveloppe parlementaire  DETR (ETAT)  Contrats d’objectifs (CG)  Autofinancement et emprunt |  | 5000,00  21.552,00  21.552,00  37.104,68 | 30  30 |
| **TOTAL** | **86.208,68** | **86.208.68** |  |

Le Conseil Municipal, après étude, par 14 Voix POUR, 0 Voix CONTRE, 0 ABSTENTIONS

* ADOPTE le plan de financement proposé,
* SOLLICITE l’aide de l’État dans le cadre de la Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 30 % de la dépense hors taxe.

Le conseil décide à l’unanimité d’accepter le projet de financement proposé.

5/ Nouveau règlement intérieur de la salle communale

Monsieur le Maire informe l’Assemblée que le règlement de la salle communale reste inchangé à l’exception d’une demande de caution ménage d’un montant de 80 Euros qui sera à verser à la réservation de la salle et sera restituée si la personne qui effectue l’état des lieux juge que la salle est correctement nettoyée.

Dans le cas contraire, la caution sera conservée.

En cas de dégradation, si le coût s’avère inférieure à la caution, celui-ci sera pris sur la caution et le solde remboursé.

Si le coût est supérieur au montant de la caution, la caution sera conservée et le surcoût sera à la charge du « locataire » sur présentation de la facture par la mairie.

6/ Restaurant « Chez Léa »

Monsieur le Maire informe l’assemblée que compte tenu du bilan précédent, les nouveaux acquéreurs, Monsieur et Madame BOURBON, se sont vus obtenir 2 refus de prêt de la part des organismes bancaires.

En l’absence de reprise commerciale de ce bâtiment, la Municipalité serait contrainte de réaliser des travaux pour permettre son changement de destination, générant des coûts, ainsi que des pertes de loyers.

Il est donc proposé de mettre à bon escient cette perte de loyer que subirait la commune, sous forme d’une aide à l’installation.

Monsieur le Maire indique avoir pris contact avec la responsable du CREDIT AGRICOLE afin de lui faire part de l’intention de la municipalité pour aider Monsieur et Madame BOURBON dans leur nouveau projet.

Le conseil valide à l’unanimité cette proposition.

7/ Élections départementales

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée les dates des prochaines élections départementales qui se tiendront les 22 mars et 29 mars 2015.

Concernant les demandes des candidats, Monsieur le Maire propose :

- que la liste électorale sera disponible sur fichier numérique, qu’il sera possible d’en faire des copies papier auprès de la mairie mais au coût de la photocopie.

~~-~~ que la salle communale sera réservée pour d’éventuelles réunions publiques dont les dates seront connues ultérieurement.

Monsieur le Maire indique également qu’un arrêté municipal sera pris, dans l’éventualité d’un second tour, pour le parking compte tenu de la course nature, manifestation organisée traditionnellement à cette date.

7/ Divers

Monsieur le Maire fait part à l’Assemblée des dossiers en attente sur la commune : reprise du PARC DE LA FORET et du projet BOTMANN.

Monsieur le Maire indique propose de prendre contact avec Monsieur Philippe FRANCOIS, consultant en tourisme durable, pour la recherche d’investisseurs.

Monsieur le Maire indique que la municipalité n’a pas les moyens d’investir et qu’elle ne pourrait obtenir d’aides sur ce dossier. En revanche, des subventions notamment européennes sont possibles si un partenariat est trouvé avec un investisseur privé.

Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier de l’Amicale des Boulistes sur le renouvellement de la subvention allouée par la municipalité.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique travailler sur le projet de terrain de pétanque couvert ; lequel pourrait se faire en partenariat avec le comité départemental.

Il est prévu un rendez-vous le 12 mars avec l’architecte de l’ATD pour évaluer le montant des travaux.

Monsieur le Maire indique avoir pris attache auprès de Monsieur AUZOU, pour que ce projet puisse être reconnu d’intérêt communautaire, afin de pouvoir bénéficier des dispositifs d’aide au titre des contrats d’objectif du Conseil Général.

La réalisation de ce projet en partenariat avec le Comité Départemental de Pétanque, pourrait également permettre de prétendre à d’autres subventions.

Monsieur le Maire indique que le contrat des transports scolaires avec Thiviers prendra fin en juin et que pour la rentrée de septembre, le transport sera effectué par PERIBUS avec mise en place de nouveaux créneaux horaires.

L’ordre du jour et les questions diverses ayant été abordés, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 00.

-------------------------------------------------